

Droit et Psychiatrie



Colloque ouvert à la formation continue des Professionnels

Responsable scientifique:
Marie-Joelle Redor-Fichot



*Centre de Recherche sur les
Droits fondamentaux et les
Evolutions du droit*



Responsable scientifique:
Mathias Couturier



*Centre de Recherche
en Droit Privé*

Vendredi 15 novembre 2013

Amphithéâtre Demolombe Faculté de droit de l'Université de Caen

La loi du 5 juillet 2011

*Sous la présidence de **Anne Golse**, Maître de conférences en sociologie de l'Université de Caen*

- 9h 20 Ouverture
Claude Quénel, *Directeur de recherche honoraire au CNRS (Histoire)*
- 9h 40 La loi du 5 juillet 2011: des modalités de soins élargies, une protection équivoque du droit des malades.
Sophie Théron, *Maître de conférences en droit public, Université de Toulouse 1*
- 10h 00 débats et pause
- 10h 30 Une loi sous influence.
Jean-Manuel Larralde, *Professeur de droit public, Université de Caen*
- 10h 50 L'article 66 de la Constitution, le juge administratif et la protection des droits du malade mental.
Marie-Joëlle Redor-Fichot, *Professeur de droit public, Université de Caen*
- 11h20 L'application de la loi.
Table ronde animée par **Anne Golse** avec **Françoise Chastang**, *psychiatre au CHU de Caen*,
Thierry Hanouet, *Président du TGI de Béthune*, et **Denis Malo**, *UNAFAM Basse-Normandie*
- 12h00 débats
- 12h30 Repas

Protection et responsabilité

*Sous la présidence de **Annick Batteur**, Professeur de droit privé de l'Université de Caen*

- 14h00 La protection des malades mentaux
Gilles Raoul-Cormeil, *Maître de conférences en droit privé, Université de Caen*
- 14h20 La protection pénale de la santé mentale
Mathias Couturier, *Maître de conférences en droit privé, Université de Caen*
- 14h50 débats et pause
- 15h20 La responsabilité pénale du malade mental
Philippe Salvage, *Professeur émérite, Université de Grenoble*
- 15h50 La responsabilité administrative de l'établissement de soin
Eric Péchillon, *Maître de conférences en droit public, Université de Rennes*
- 16h10 débats
- 16h40 Conclusions
Jean-Yves Carlier, *Professeur aux Universités de Louvain et de Liège*

La loi du 5 juillet 2011 marque une étape importante dans les relations du droit et de la psychiatrie. Droit et psychiatrie ont en commun de mettre en tension protection du malade mental et restriction de sa liberté, que ce soit par l'institution de procédures juridiques spécifiques ou par des protocoles de soin. L'objectif de ce colloque est de faire un bilan des avancées et des difficultés induites par ce texte, et de s'interroger sur les différents mécanismes de protection et de responsabilité ayant trait à la maladie mentale.

Tarif individuel de la journée	100 €
Tarif unique de groupe pour plus de 5 inscrits	500€
Enseignants chercheurs et étudiants Magistrats	gratuit

**La participation à ce colloque peut être validée pour 7 heures
au titre de la formation continue des professionnels (n° Agrément 2514P600014)**

Pour l'inscription au colloque, veuillez remplir et renvoyer le bulletin d'inscription
avant le vendredi 12 novembre 2013

Contact et renseignements

Mme Esther CAMUS – Université de Caen Basse-Normandie
Faculté de Droit – CS 14032- Esplanade de la Paix – F-14032 CAEN CEDEX 5

 : + 33 (0)2 31 56 51 84

 : esther.camus@unicaen.fr